N°5

Actu Réserve

Réserviste, civil et militaire à la fois !

Journal d'information des réservistes opérationnels & citoyens
de la base aérienne 123 et de l'élément air rattaché 279 - décembre 2016

Garde nationale

La Garde Nationale a été créée par décret le 13 octobre 2016, publié au Journal Officiel du 14 octobre, entré en vigueur le 15 octobre.
Elle regroupe des volontaires pleinement intégrés aux forces de sécurité intérieure et aux armées qui conservent la maîtrise de l'organisation, de l'emploi et de la préparation opérationnelle de leur réserve. Elle repose sur deux piliers : un pilier Défense qui regroupe les réserves opérationnelles de premier niveau des armées, directions et services) et un pilier Ministère de l'intérieur regroupant les réserves opérationnelles de premier niveau de la Gendarmerie nationale et la réserve civile de la Police Nationale.
La #GardeNationale est donc un catalyseur pour les réserves des deux ministères, avec vocation de les développer et d'en renforcer les capacités. Le Chef de l'Etat a ainsi décidé que le volume de ces réserves sera augmenté et que leur disponibilité sera améliorée afin qu'elles puissent être mobilisées au quotidien en renfort des forces de sécurité intérieure et des armées dans le but d'accroître la sécurité des Français.
Le Général de division Gaëtan Poncelin de Raucourt a été nommé à l'issue du conseil des ministres du 19 octobre 2016 secrétaire général de la Garde nationale.

RO1, RO2 ?

La réserve opérationnelle est composée d'une réserve opérationnelle de premier niveau (RO1), regroupant les citoyens Français volontaires, issus de la société civile, avec ou sans expérience militaire et d'une réserve opérationnelle de deuxième niveau (RO2) constituée de tous les ex-militaires d'active soumis à une obligation de disponibilité durant les 5 ans suivant leur départ des forces armées.

- **La réserve militaire de premier niveau (RO1)**

La réserve opérationnelle de premier niveau (RO1) est constituée de volontaires, citoyens Français âgés d'au moins 17 ans, issus de la société civile avec ou sans expérience militaire, qui souscrivent un engagement à servir dans la réserve opérationnelle, un contrat rémunéré d'une durée de 1 à 5 ans renouvelable. Ces volontaires font le choix de servir leur pays sans faire du métier des armes leur seule profession. Ces femmes et ces hommes reçoivent une formation et un entrainement spécifiques afin d'apporter un renfort temporaire de quelques dizaines de jours par an aux forces armées et formations rattachées. Ils permettent de faire face à la simultanéité des opérations et d'accroître la capacité des forces à durer en renforçant les unités d'active en particulier lors des pics d'activité (opération Sentinelle, Cuirasse, crises sur le territoire national, intempéries, services d'ordre public lors d'évènements majeurs, protection de bases, de points d'intérêt vitaux et d'installations sensibles…)

Le Saviez-Vous ?

Les activités de réserve ouvrent-elles droit à une pension de retraite ?

En application de l'article L. 63 du code des pensions civiles et militaires de retraite, la retenue pension est exigible sur l'ensemble des traitements et soldes d'activités, même si les services ainsi rémunérés n'ouvrent pas droit à pension (principe de solidarité).
La retenue pension est donc prélevée sur la solde de tous les réservistes.
Le réserviste, ancien militaire titulaire d'une pension militaire de retraite, verra sa pension révisée pour tenir compte des périodes de réserve continues, égales ou supérieures à un mois.
Le réserviste salarié ou non salarié, dès lors qu'il ne peut bénéficier d'une pension militaire de retraite (la durée minimum de service exigée étant de 15 ans), verra les périodes d'activité dans la réserve opérationnelle prises en compte par le régime d'assurance vieillesse du régime général de sécurité sociale et par l'IRCANTEC (institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques).

Le ministère de la défense procède automatiquement, à l'issue du contrat d'ESR du réserviste, à son affiliation rétroactive au régime général de sécurité sociale et à l'IRCANTEC. Il est alors remis au réserviste un document dénommé "attestation d'affiliation rétroactive" détaillant les services accomplis comme réserviste.

Ils apportent aussi leur expertise et expérience dans des spécialités professionnelles peu communes et particulièrement utiles (risques environnementaux, infrastructure, communication, armements…).
Quel que soit leur statut dans le secteur civil (salarié, agent de la fonction publique, artisan, profession libérale…), ces réservistes opérationnels servent, selon leurs compétences et leur spécialité, dans le domaine opérationnel ou dans le domaine du soutien, en unités, dans les états-majors, les établissements ou les administrations centrales, sur le territoire national et sur les théâtres d'opérations extérieures, et se voient confier les mêmes missions que les militaires d'active.

- **La réserve militaire de deuxième niveau (RO2)**

La réserve opérationnelle de deuxième niveau (RO2) est composée de tous les ex-militaires d'actives soumis à une obligation de disponibilité durant les 5 ans suivant leur départ des forces armées. Ce contingent peut être rappelé partiellement ou en totalité, en complément de la RO1, dans des situations exceptionnelles, en cas de mise en œuvre du dispositif de sécurité nationale prévu par la loi du 28 juillet 2011.

Retour sur les FMIR 2016

ARMÉE DE L'AIR ■ Ces jeunes renforceront la protection de la base

30 % de réservistes en plus à Bricy

Ils ont une vingtaine d'années et veulent presque tous devenir militaires. Vendredi matin, à la base aérienne de Bricy, 31 nouveaux réservistes ont pris part à la cérémonie de présentation au drapeau, ainsi que quatre volontaires.

Ces jeunes hommes et jeunes femmes, pour la plupart étudiants, ont suivi une période militaire d'initiation et de perfectionnement de quinze jours. Au programme : activités sportives (marche de nuit, course d'orientation), airsoft, théorie sur l'organisation de l'armée de l'air… Ils étaient une soixantaine au départ, cet été. Une sélection a été effectuée.

CÉRÉMONIE. Revue des troupes de réservistes, vendredi matin, devant le Noratlas.

Des contrats de 30 à 120 jours signés

« Ils ont signé un contrat de minimum 30 jours », souligne le commandant Altermatt. Mais, en tant que réservistes, ils peuvent effectuer jusqu'à 120 jours par an, rémunérés entre 40 et 50 €. « Ils vont principalement renforcer la protection de la base. Vingt-quatre d'entre eux s'occuperont du filtrage. Aujourd'hui, les unités sont sur les dents. Elles fournissent beaucoup », ajoute le commandant.

Ces réservistes vont suivre une formation supplémentaire protection défense. L'occasion d'approfondir leur usage de l'arme, leurs connaissances sur les sommations, la légitime défense… En fonction des besoins, certains viendront également renforcer des unités de la base.

« On a 30 % de réservistes de plus que l'an dernier », précise le major Chambon. « Il y a une hausse des effectifs voulue par nos politiques, ainsi que du volontariat spontané ».

Océane, Orléanaise de 19 ans, souhaite devenir pilote d'hélicoptère. Elle travaille actuellement dans la restauration et s'est engagée auprès du Cirfa. La réserve, « c'est le moyen de connaître l'environnement de l'armée, ses valeurs. » Thomas, 23 ans, avait participé à cette formation en 2012, avec l'objectif de s'engager dans l'armée, en rentrant comme officier. Actuellement en master génie électrique, il est parallèlement aspirant de réserve. Cette année, il a déjà consacré 90 jours à l'armée. ■

Aurélie Richard

La République du Centre du 07/08/2016 © Saran REDACTION

Une nouvelle FMIR (Formation militaire initiale du réserviste) s'est déroulée du 1er au 5 aout 2016 sur la base aérienne 123 d'Orléans-Bricy. Tous issus de la période militaire et de perfectionnement à la Défense nationale (PMIP-DN) de 2015 ou 2016, ces jeunes volontaires ont suivi avec succès l'instruction théorique et pratique du parfait combattant. 24 d'entre eux ont ensuite été formés « PRODEF » au sein du CIIRAA CA.123 pendant une semaine avant de rejoindre l'escadron de protection en vue de valider en pratique leur module de formation.
Ces jeunes sont aujourd'hui employés à la SRA (Section de réserve d'appui) afin de renforcer les effectifs d'active dans le cadre de la protection du territoire national et des sites air.

Actu Réserve

Journal d'information des réservistes opérationnels & citoyens de la base aérienne 123 et de l'élément air rattaché 279

Décembre2016

Journée des Acteurs de la Réserve

Le 3 novembre, à Paris, les acteurs de la réserve de l'armée de l'Air, ainsi que des aviateurs volontaires pour représenter les réservistes se sont réunis dans le cadre de la Journée des Acteurs de la Réserve(JAR) et de la Commission Consultative de la Réserve Opérationnelle (CCRO).

Le major général de l'armée de l'Air et des représentants de la direction des ressources humaines de l'armée de l'Air étaient présents durant cette journée. L'avenir de la réserve de l'armée de l'Air et sa montée en puissance ont été étudiées avec les différents commandements. Le centre d'études, des réserves et des partenariats air (CERPA) présidait ces événements et a répondu aux questions des réservistes en vue d'améliorer leur quotidien en service.

Le Site Interarmées des Réserves Militaires (SIRéM) va s'enrichir d'une nouvelle fonctionnalité avec un module SIROCO (Système d'information des réserves opérationnelles-commandement). Aussi, dès la fin janvier 2017, tous les réservistes opérationnels seront invités à s'inscrire sur ce site.

Semaine de l'engagement au Lycée Benjamin Franklin d'Orléans

A l'occasion de la semaine de l'engagement, je me suis rendu au lycée Benjamin Franklin le 25 novembre pour y présenter la réserve opérationnelle de l'armée de l'air et y témoigner de mon expérience personnelle. L'armée de terre, la gendarmerie ainsi que les sapeurs-pompiers étaient présents sur les lieux pour y exposer leurs domaines d'activités respectifs.

Sergent Luc Branchoux SRA RA.123

Du changement à la cellule réserve

Le sergent-chef Viviane Jaouen est remplacé par le sergent Catherine Chechelski à compter du 03 janvier 2017.

Souhaitons une très bonne continuation au SGC Jaouen en le remerciant d'avoir œuvré au profit des réserves et bienvenue au SGT Chechelski, sans oublier de saluer les autres membres de cette cellule.